

Inscrivez votre enfant en maternelle. Les inscriptions débutent lundi, le 9 janvier 2017 pour les écoles du calendrier traditionnel et mardi, le 10 janvier 2017 pour celles du calendrier modifié. Pour voir la liste des écoles à calendrier modifié, veuillez cliquer [ici](http://www.cbe.ab.ca/calendars) (www.cbe.ab.ca/calendars).

Au Calgary Board of Education, nous comprenons que les enfants apportent leurs propres talents uniques à leur expérience d'apprentissage. Nos enseignants savent aider les enfants à leur plein potentiel.

Inscriptions en Maternelle

Pour se faire inscrire, les enfants doivent avoir atteint l'âge de cinq ans avant le 1er mars durant leur année scolaire en maternelle. La maternelle est un programme facultatif. Les enfants doivent commencer l'école s'ils ont atteint six ans à partir du 1er septembre.

Transport

Le transport est disponible pour les enfants de maternelle inscrits à l'école de leur communauté et à condition que leur adresse de résidence soit dans l'aire couverte par les services de transport. Contactez votre école pour plus d'informations.

La maternelle est un lieu où les enfants peuvent:

- explorer et vivre l'expérience de leur environnement
- apprendre l'interaction avec les autres
- apprendre à communiquer efficacement
- développer des compétences de prise de décisions
- développer leur connaissance et compétences en langage, sciences, mathématique, études sociales et beaux arts

Choix de Programme

En plus de nos écoles communales, nous avons d'autres options de programme pour nos élèves. Visitez votre école pour apprendre plus sur les options disponibles.

Participation des Parents

Il y a plusieurs façons pour vous de participer à l'éducation de votre enfant.

- parlez avec votre enfant chaque jour à propos de ce qu'ils ont fait à l'école
- soyez positif à propos de l'expérience de l'école
- soyez un bénévole à l'école
- participez aux réunions du conseil d'école

Services de traduction

Si vous avez besoin des services d'un interprète pour l'inscription de votre enfant en maternelle, visitez l'école de votre enfant où seront prises les mesures nécessaires pour obtenir un interprète dans votre langue.